

Electricité réglementation établissements recevant du public - arrêté du 25/06/80 ref EL14
Vérification triennale par un bureau de contrôle.

Electricité réglementation code du travail - arrêté du 11/11/88
Vérification annuelle par un bureau de contrôle.

Installation de gaz (réseaux fixes) - arrêté du 25/06/80 ref GZ 30
Vérification annuelle par un bureau de contrôle.

Installation d'alarme - arrêté du 25/06/80
Vérification annuelle (comprenant 2 visites dans l'année) par une entreprise compétente.
Obligation de contrat d'entretien avec une entreprise compétente.
Si SSI catégorie A ou B (installation après le 02/02/93)
Vérification triennale par un bureau de contrôle.

Désenfumage - arrêté du 25/06/80 ref DF8
Vérification annuelle par un technicien compétent comprenant:
- désenfumage manuel des cages d'escaliers et circulation
- fonctionnement des bouches et exutoires
- fermeture des éléments mobiles de compartimentage (portes coupe feu)

Ascenseur - arrêté du 25/06/80 ref AS9
Contrat d'entretien avec une entreprise compétente comprenant une intervention mensuelle et une vérification annuelle des dispositifs de sécurité.
Vérification quinquennale, par un bureau de contrôle.

Chaufferie - arrêté du 25/06/80 ref CH58
Vérification annuelle par une entreprise ou technicien compétent
Ramonage obligatoire 1 fois par an (exiger le certificat de ramonage).

Extincteurs - arrêté du 25/06/80
Vérification annuelle par un technicien ou entreprise compétente.

Cuisine - arrêté du 25/06/80 ref GC18 et 19.
Vérification annuelle pour les appareils de cuisson.
Dégraissage annuel du conduit d'extraction de graisses et de buées.